

mécanismes de redressement de la balance des paiements qui permettent aux pays membres de corriger des situations de déséquilibre temporaires en perturbant le moins possible le système monétaire international et leurs programmes de développement économique. Ses avoirs lui permettent de fournir du financement à court et à moyen terme aux pays membres, industrialisés ou en voie de développement. Étant donné les perturbations survenues ces dernières années sur le marché du change, le flottement de certaines devises importantes et le creusement de l'écart dans les balances des paiements entre les pays, le Fonds a mis de plus en plus l'accent sur son rôle à titre de centre de coopération et de consultation internationales. Il constitue également une source importante de conseils économiques et d'aide technique aux pays en développement.

BIRD. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, secondée par ses deux filiales, est habilitée à consentir des prêts et des crédits à tous les pays membres, particulièrement à ceux du Tiers Monde, pour des projets qu'elle a étudiés et dont elle estime qu'ils contribueront largement au développement économique de l'emprunteur. Les trois organismes diffèrent essentiellement au niveau de la provenance des fonds et des conditions de prêt. La BIRD est alimentée surtout par des obligations émises sur les marchés mondiaux de capitaux et, par conséquent, elle doit traiter à des taux concurrentiels.

AID. L'Association internationale de développement obtient la majeure partie de ses ressources sous forme d'avances nettes d'intérêts provenant des gouvernements, et elle accorde des prêts à des conditions très libérales.

SFI. La Société financière internationale vise à promouvoir la croissance de l'entreprise privée productive dans les pays membres en voie de développement en offrant des facilités de prêt à des taux concurrentiels sans garantie du gouvernement.

21.3.6 Programmes internationaux relatifs à l'environnement

Le Canada fait partie du Conseil international pour l'exploration de la mer, qui compte 17 membres et qui a pour fonction d'encourager et de coordonner les études sur l'environnement marin, particulièrement sur les ressources vivantes dans la mer du Nord et dans l'Atlantique Nord. Il participe également à 10 commissions internationales des pêches qui étudient certaines ressources marines vivantes dans des secteurs déterminés.

Le Canada participe à un programme international mis sur pied sous l'égide de l'UNESCO et visant à permettre une meilleure compréhension scientifique des phénomènes hydrologiques, de même qu'à un programme hydrologique opérationnel institué par l'OMM.

L'OMM a désigné le Centre canadien des eaux intérieures (CCEI) à Burlington (Ont.) comme étant son centre de collaboration internationale pour la qualité des eaux superficielles et souterraines. Le Canada a également participé activement au Comité

de protection de l'environnement marin de l'Organisation maritime internationale (IMO).

Le Canada a signé le décret définitif de la Conférence et de la Convention du droit de la mer à Montego Bay (Jamaïque) en décembre 1982. Par le moyen de cette convention, il a obtenu notamment que soit reconnue au niveau international la législation canadienne sur l'environnement pour ce qui concerne les eaux de l'Arctique.

Le Canada contribue au fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, unique organisme intergouvernemental multilatéral institué exclusivement pour traiter des questions environnementales globales et régionales. Il s'agit essentiellement d'un organe de coordination. Son programme de travail comporte entre autres l'observation de l'environnement global et des études d'évaluation du climat, de l'atmosphère et de la couche d'ozone; l'échange d'informations scientifiques et un répertoire international des produits chimiques potentiellement toxiques; et des activités dans des domaines tels que la désertification, les sols, l'eau, les ressources vivantes, le droit de l'environnement, les établissements humains et la santé des humains, les écosystèmes, l'environnement et le développement, les océans, l'énergie et les catastrophes naturelles.

Le Canada participe à l'activité des conseillers supérieurs en matière d'environnement, principal organe auxiliaire de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sous l'égide des Nations Unies. Les projets concernent entre autres le transport des polluants atmosphériques sur longue distance, l'évaluation des effets écologiques, et les indicateurs environnementaux. Le Canada contribue également au Comité d'étude des problèmes de l'eau, autre organe auxiliaire de la CEE.

A titre de membre du Conseil international de coordination du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, le Canada a influencé la décision de retenir quatre points qui relèvent des sciences sociales: l'urbanisation et l'industrialisation, les pratiques de gestion agricole et forestière, les écosystèmes côtiers, et le développement de l'Arctique et des régions isolées.

L'OCDE a un Comité de l'environnement qui examine les problèmes communs. Les domaines qui intéressent particulièrement le Canada sont les produits chimiques, l'état de l'environnement, les économies de l'environnement, l'énergie, le milieu atmosphérique et les déchets toxiques.

A titre de membre de la Veille météorologique mondiale, le Canada a mis sur pied neuf postes sur un réseau prévu de 11 pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans les régions non urbaines.

21.4 Activités par région

21.4.1 Les États-Unis

Pour le Canada, il n'existe pas de relations extérieures plus importantes que celles qu'il entretient avec les États-Unis. En raison de leur situation géographique et socio-économique, les